



# COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 17/10/2024  
Reçu en préfecture le 17/10/2024  
Publié le Département : ARDECHE  
ID : 007-200039832-20241014-D\_2024\_8\_10-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :  
D\_2024\_8\_10

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 14 octobre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - LES ASSIONS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice  
: 31

Date de convocation du : 08 Octobre 2024

Présents : 25

**Titulaires** : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Partenariat avec  
ARDECHE HABITAT et garantie  
du prêt à souscrire par  
ARDECHE HABITAT pour la  
construction de la gendarmerie**

**Pouvoirs :**

Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien  
Monsieur THIBON HUBERT a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc  
Monsieur ALLAVENA Serge a donné pouvoir à Monsieur LAGANIER Jean-Marie  
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique  
Madame FEUILLADE Delphine a donné pouvoir à Monsieur LEGRAS Emmanuel

**Absent(s) :**

**Excusé(s)** : Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur PELLET Fabien, Madame FEUILLADE Delphine

**Secrétaire de Séance** : Madame Christiane RAYNARD

M. Joël FOURNIER, Président, rappelle aux membres du Conseil communautaire que la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes travaille depuis plusieurs mois en étroite partenariat avec la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN), avec le groupement départemental et les équipes de la communauté de brigades, à la conception d'un projet de casernement ayant vocation à accueillir les gendarmes, leurs familles et les locaux administratifs, de stockage et techniques nécessaires à leurs activités.

M. le Président rappelle au Conseil Communautaire les échanges qui ont eu lieu avec ARDECHE HABITAT pour la construction d'une caserne de gendarmerie sur le territoire de la Commune de Chambonas.

Pour valider définitivement le projet, il s'agit de compléter le dossier en délibérant au niveau de la communauté de communes en faveur du principe de garantie, à hauteur de 100% de l'emprunt que va souscrire, aux fins de ce projet, Ardèche habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il est proposé de confirmer son intention d'accompagner le projet de réalisation d'une caserne de gendarmerie au profit de la brigade pour la garantie du prêt sur toute sa durée que souscrira à l'office public de l'habitat, Ardèche Habitat, pour porter ce projet selon les dispositions du décret numéro 2016-1884 du 26 décembre 2016.

**Après en avoir délibéré le Conseil communautaire et à l'unanimité des membres présents et représentés,  
Décide de poursuivre le partenariat avec ARDECHE HABITAT et de lui confier le projet de construction  
de la caserne de gendarmerie ;**

**Accepte de garantir le prêt que souscrira l'office public de l'habitat Ardèche Habitat sur toute sa durée  
pour porter ce projet selon les dispositions du décret numéro 2016-1884 du 26 décembre 2016 ;**

**Autorise le Président à signer tout document relatif à cette décision ;**

**Transmet un exemplaire de cette délibération à Monsieur le préfet de l'Ardèche pour visa, à Monsieur le  
Président de l'Ardèche habitat pour suite à donner.**

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 007-200039832-20241014-D\_2024\_8\_10-DE

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 14/10/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le